

## Foire aux questions « extension des consignes de tri »

Pour vous aider à répondre à la plupart des questions sur les nouvelles consignes de tri.

### Les nouvelles consignes

#### ▪ Quelles vont être les nouvelles consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ?

Les nouvelles consignes sont simples : **tous les emballages ménagers (en plastique, en métal ou en carton) ainsi que tous les papiers sont à trier dans le bac jaune.**

**Ainsi nous pourrons trier en plus :** les pots de yaourts, les barquettes et pots en plastique, en polystyrène, les tubes de dentifrice, les films plastiques et aussi les petits emballages : dosettes de café, gourdes de compotes, capsules et couvercle... Il suffit que ce soit un emballage ménager !

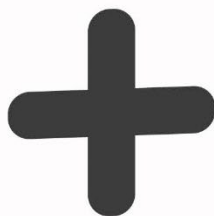
#### ▪ Qu'est-ce qu'un emballage ménager ?

Un emballage est ce qui sert à protéger et conserver un produit, qu'il soit alimentaire ou non. Il sert à le transporter et à éviter à ce que le produit ne s'abîme. Il aide également à rassembler plusieurs produits (ex : film plastique entourant les packs d'eau).

Les nouvelles consignes de tri :

## TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Vidés, en vrac et séparés. Inutile de les laver !



Pots de yaourts, barquettes alimentaires, sachets de surgelés, boîte d'œufs, sachets de bonbons, pots de crèmes cosmétiques, films souples, sacs plastique, ...

Sont concernés également les petits emballages métalliques : capsules de café, plaquette vide de médicaments, tube de dentifrice, emballage de chocolat, collerette, paquet de café, gourdes de compote, bouchon, barquette...

- **Est-ce que les choses changent pour les papiers et les emballages en verre ?**

Hormis pour les emballages en plastiques et les « petits métaux », vous continuez de trier comme vous en aviez l'habitude : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, briques alimentaires, paquets de gâteaux, céréales etc.

Et pour le verre : bouteilles, pots et bocaux sont toujours à apporter l'amener aux bornes près de chez vous.

- **Mon bac est déjà plein tous les 15 jours, que faire ?**

Dans un premier temps et pour un meilleur remplissage du bac jaune, nous vous recommandons de bien vider les emballages, d'aplatir les cartonnettes et d'écraser les bouteilles et flacons dans le sens de la longueur. Si malgré ces astuces, votre bac sature régulièrement, pas d'inquiétude, le SMICOTOM peut vous fournir un bac jaune plus grand !

Contactez-nous par mail : [contact@smicotom.fr](mailto:contact@smicotom.fr), par téléphone 05 56 73 27 40 ou faites votre demande directement en ligne via l'application Smicotom - L'info déchets > Démarches

*Rappel* : les gros cartons bruns ne rentrant pas dans le bac jaune sont à porter en déchèterie.

- **Est-ce que la fréquence de collecte va être modifiée ?**

La fréquence de collecte des bacs jaunes reste inchangée.

- **Peut-on commencer à trier ces nouveaux emballages dès maintenant ?**

Il faut patienter encore un peu, les nouveaux centres de tri ne seront fonctionnels qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023... ceci dit dès les dernières semaines de décembre n'hésitez pas à stocker pour les premières collectes de 2023. 😊

- **Les pots de yaourt même vides vont salir les autres matières, on les lave ?**

Les emballages salis par des restes de nourriture comme par exemple les pots de yaourt, les cartons de pizza, les briques de soupes ou l'emballage des hamburgers vont bien dans le bac jaune. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

- **Qui est concerné par ces nouvelles consignes de tri ?**

Tous les producteurs de déchets des 32 communes du territoire : particuliers mais aussi, professionnels, administrations, associations, communes, écoles, ... À partir du moment où ils utilisent les services de collecte du syndicat.

- **Pourquoi ces changements ?**

Ainsi toute la France triera de la même manière. De plus, cela permet de simplifier le geste de tri pour les habitants. L'ajout de nouveaux emballages permet aussi de trier plus et donc de faire baisser le poids de la poubelle grise.

Pour rappel : il reste encore beaucoup de papiers et d'emballages non triés : environ ¼ de la poubelle noire devrait être triée dans les bacs jaunes.

- **Vais-je garder l'ancien autocollant de consignes de tri sur mon bac ?**

Le Smicotom va réaliser une grande opération de mise à jour des consignes sur les bacs. Des agents passeront dans les communes en parallèle des opérations de collecte pour apposer les nouvelles consignes sur les bacs. Vous pouvez consulter la programmation sur le site internet du Smicotom. Si votre bac n'est pas sorti lors du passage du Smicotom, l'autocollant sera laissé dans votre boîte à lettre pour que vous puissiez le coller vous-même sur votre bac jaune.

- **Puis-je imbriquer les déchets les uns dans les autres pour gagner de la place ?**

Il ne faut ni imbriquer, ni mettre en sac. En centre de tri, les emballages sont triés de manière automatique par différentes machines. Celles-ci ne peuvent pas séparer les emballages imbriqués. Quant à l'opérateur, la cadence de la chaîne de tri ne lui permet ni d'ouvrir les sacs fermés, ni de séparer les emballages.

- **La bouteille, le pot, le bocal et le flacon en verre sont pourtant des emballages, pourquoi je ne peux pas les mettre dans mon bac jaune ?**

Collecté en mélange avec les autres matériaux, le verre en plus d'être dangereux pour les agents de collecte et de tri, nuit au recyclage des autres matières. Il faut donc porter les bouteilles, pots et bocaux dans les bornes à verre.

- **Doit-on enlever les bouchons des bouteilles plastiques ?**

Ce n'est pas nécessaire les bouchons peuvent être laissés sur les bouteilles, ils sont recyclés avec la bouteille.

- **Puis je mettre les capsules de café, les films alimentaires et le plastique bulle dans le bac jaune ?**

Ce sont bien des emballages donc oui...Mais attention les autres objets en plastique, comme par ex : les jouets, les bassines, les pelles et balais etc. sont à apporter en déchèterie, ce ne sont pas des emballages ménagers.

- **Que faire des opercules (pots de yaourt, bouteilles de lait) ?**

Les opercules se trient avec les emballages dans le bac jaune.

- **Et pour les gobelets en plastique et en carton ?**

Idem, vous pouvez les mettre dans le bac jaune.

- **Puis je déposer dans le bac un tube ou stick de colle vide, mes tubes de crème cosmétiques ?**

Tous ces emballages font partie de la famille des « tubes » en plastique et rejoignent désormais le bac jaune.

- **Les gourdes de compote ?**

Autre bonne nouvelle, les gourdes de compote peuvent désormais être déposées dans le bac jaune !

- **Est-ce que je peux trier le film plastique ou papier qui entoure mes revues ?**

Le film plastique domestique va dans le bac jaune. Attention cependant à bien séparer le film, des magazines, journaux et publicités. Les opérateurs n'ont pas le temps de séparer les matériaux sur les chaînes de tri et une revue sous film part en refus de tri.

- **Peut-on mettre dans le bac jaune un emballage avec un logo « produit dangereux » ?**

Qui dit « produits dangereux », dit filière spéciale et seule la déchèterie permettra un recyclage optimal de ces contenants.

### ▪ Est-ce que je peux mettre des emballages en bois ?

Les emballages qui ne sont ni en carton, ni en métal, ni en plastique, ni en papier sont à jeter dans les ordures ménagères ou à composter selon leur composition ! C'est le cas des boîtes de fromage en bois.

### ▪ Que va-t-il rester dans ma poubelle d'ordures ménagères au final ?

Plus grand-chose théoriquement :

- **Les objets en plastique** : brosse à dent, briquet, assiettes et couverts en plastique, règle en plastique, stylos...
- **Les déchets ménagers** : sac d'aspirateur, cigarettes, cendre...
- **Les déchets d'hygiène** : couche, coton tige, coton démaquillant, serviette hygiénique, tampons, pansement, gant, masque...
- **Emballages en bois** : fromage ... (et encore gardez le pour démarrer le feu de cheminée ou le barbecue en été 😊)

### ▪ J'ai un doute sur un objet, où puis je m'informer ?

Si c'est un emballage ou un papier, sa place est dans le jaune ! Si toutefois le doute persiste, plusieurs outils se présentent à vous.

Vous pouvez vous rendre sur :

- Le site internet du Smicotom :
  - Page d'aide au tri : <https://www.smicotom.fr/je-reduis-et-trie-mes-dechets/aide-au-tri/>
  - Page consignes de tri : <https://www.smicotom.fr/je-reduis-et-trie-mes-dechets/consigne-de-tri/>
  - Page actualités : articles à venir
- Le site internet de CITEO (<https://web.citeo.guidedutri.fr/consigne>) ou télécharger pour votre mobile l'application « guide du tri » de CITEO.

*A noter que pour notre territoire, les nouvelles consignes seront mises à jour à partir du 1<sup>er</sup> janvier...en attendant vous pouvez vous situez à Paris par exemple car la ville trie déjà tous ces emballages.*

- ou nous contacter en direct au 05 56 73 27 40.

### ▪ Que deviennent les emballages mis dans le bac jaune ?

Ils seront expédiés dans un centre de tri modernisé, acceptant les nouveaux emballages. C'est TriGironde qui s'occupera gèrera le tri des emballages.

Ils seront ensuite triés par famille, mis en balle et partiront chez les différents recycleurs. Pour en savoir plus : <https://www.youtube.com/hashtag/suivezmoi>

### ▪ Un nouveau centre de tri pour trier plus ?

7 collectivités dont le Smicotom se sont réunies sous la forme d'une SPL appelée « **TriGironde** » pour financer le nouveau centre de tri capable de trier tous les emballages. Ce dernier permettra de traiter les recyclables de plus de **500.000 girondins**. Il est en cours de construction à **Saint-Denis-de-Pile** dans le Libournais. Il devrait être opérationnel fin 2023. En attendant, cette SPL gère la solution transitoire.

### ▪ Les nouveaux emballages en plastique triés sont-ils tous recyclés ?

80% de ces nouveaux emballages en plastique sont recyclés. Les 20% restants sont valorisés en énergie dans des unités d'incinération des déchets. Certains emballages sont encore délicats à recycler aujourd'hui comme les paquets de chips, par exemple qui associent plusieurs matériaux. Mais la technologie progresse à grands pas !

- **Qu'est-ce que CITEO ?**

CITEO (anciennement Eco-emballages) est l'eco-organisme en charge de l'organisation de la collecte sélective en France. Il perçoit les éco-taxes et les reverse en partie aux collectivités pour les aider à supporter les coûts de collecte et de traitement des déchets recyclables (<https://www.citeo.com/>)

- **Pourquoi les nouvelles consignes de tri n'ont pas été mises en place plus tôt ?**

Jusqu'à une période très récente, les anciens centres de tri n'étaient pas capables de trier les différents types de résines de plastique... Ceux-ci devaient se moderniser en intégrant de nouvelles technologies mais cela nécessitait pour la plupart des centres de tri, une refonte totale.

- **Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ?**

Vrai. Il est important de réduire nos déchets et d'éviter l'utilisation de produits dangereux. En faisant nos courses, pensons à acheter malin pour adapter notre consommation : limitons l'achat d'emballage et l'utilisation des sacs en plastique ; privilégions l'achat à la coupe et l'utilisation de contenants réutilisables.

## Quelques vidéos pour aller plus loin :

Série : Donner de l'avance au recyclage avec Jamy Gourmaud de « C'est pas sorcier »

1) C'est quoi un emballage : <https://www.youtube.com/watch?v=48sxOAzZ8ml>

2) Astuces de tri : <https://www.youtube.com/watch?v=FXCHHJ8sXes>

3) Le geste de tri se simplifie : [https://www.youtube.com/watch?v=KAryiPVor\\_w](https://www.youtube.com/watch?v=KAryiPVor_w)

4) Que deviennent les nouvelles matières

triées : <https://www.youtube.com/watch?v=4JSZU3T2Vt4>

5) Réduire ses déchets : <https://www.youtube.com/watch?v=KNoBi8qd1mM>

6) Salle de bains : <https://www.youtube.com/watch?v=5NeiYLR06T8>

7) Papiers: <https://www.youtube.com/watch?v=EYI1PtDu0Es>

8) Verre : <https://www.youtube.com/watch?v=vuipXHIJc>

9) Métaux : [https://www.youtube.com/watch?v=WKYZK7\\_wYhU](https://www.youtube.com/watch?v=WKYZK7_wYhU)

Retrouver toutes ces vidéos et bien d'autres la chaîne : <https://www.youtube.com/c/Citeo>